



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

CP ECCLA\_FEUX 10082025

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'ECCLA RELATIF AU TERRIBLE INCENDIE DES CORBIÈRES des 5, 6, 7 et 8 août 2025

**(tout le monde l'attendait depuis 10 ans et personne ne bougeait)**

L'association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral audois) est active depuis 1988. Elle est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté préfectoral de renouvellement du 22 février 2024) et habilitée à prendre part au débat sur l'environnement (arrêté préfectoral de renouvellement du 12 février 2025). Pour ces raisons, elle porte à la connaissance du public les informations suivantes.

### **1- L'association ECCLA a publié le 6 août 2025 la déclaration suivante :**

#### FEUX DE FORÊTS DANS L'AUDE:

#### IL FAUT DÉSORMAIS MISER **SÉRIEUSEMENT** SUR LA PRÉVENTION

L'association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral audois) tient à exprimer sa consternation suite aux dégâts subis par les personnes, les biens et l'environnement lors des incendies d'hier dans les Corbières.

En ce qui concerne l'environnement les dégâts sont immenses : des paysages massacrés, des milliers de tonnes de carbone libérées, un manque crucial de capture du carbone dans les années à venir, la mort de milliers d'animaux, une modification probable de la flore et de la faune, une reprise de l'érosion sur les pentes...

ECCLA tient à rappeler qu'elle alerte les autorités depuis de nombreuses années sur les défaillances de la prévention et les faibles moyens qui lui sont accordés. Nous avons demandé aux 3 préfets et aux 2 directeur/directrice de la DDTM successifs d'appliquer intégralement les recommandations du PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie, 2018-2027) édité par la préfecture en liaison avec le SDIS. Ce plan, très bien fait, liste les mesures à prendre dans tous les domaines. Il tient compte des défaillances du plan précédent mais ne semble pas mieux considéré (se référer à notre communiqué de presse du 9 septembre 2021). Le résultat de nos interventions nous est inconnu mais, en tout état de cause, il est peu visible.

À la prévention au sens strict il convient d'ajouter les questions relatives, notamment, à la gestion des friches, à l'évacuation de la végétation calcinée, au reboisement, à la protection

des massifs non touchés vis-à-vis des projets photo-voltaïques, et aux conséquences de la dévégétalisation sur le régime de pluies. ECCLA organisera une réunion publique sur ces problématiques après l'été, avec d'autres partenaires. Nous allons également déposer des plaintes contre x pour les feux de l'été dans l'Aude.

## **2- Actualisation de notre déclaration du 6 août**

### **A) Les causes des incendies de forêts dans les Corbières**

La responsabilité du réchauffement climatique dans les incendies des Corbières est plus que probable mais doit être validée scientifiquement. Beaucoup de décideurs ont trouvé dans le réchauffement un moyen facile se disculper et masquer leur imprévoyance. De grands incendies ont eu lieu dans l'Aude dans le passé sans qu'on incrimine le réchauffement. Ils étaient dus à des épisodes de sécheresse exceptionnelle et à des vents très violents. Le réchauffement va les rendre plus fréquents, cela est déjà établi par Météo-France.

Pour Eccla, les récents incendies sont dus à 4 causes qui ne sont pas toutes récentes :

- a) Des vagues de chaleur et de sécheresse exceptionnelles associées à des vents très violents et conjuguées à de nombreux départs de feu évitables avec plus de contrôles.
- b) Les propriétaires privés et publics de parcelles boisées ne s'en occupent plus. Ce qui autrefois était un espace à vocation agro-sylvo-pastorale est devenu une zone de garrigues et broussailles très inflammables. Les OLD (obligations légales de débroussaillage) sont peu respectées.
- c) Les friches agricoles connaissent une extension considérable, accentuée par les récents arrachages de vignes. Elles fabriquent du combustible pour les feux.
- d) L'Etat ne réalise pas les efforts de prévention qu'il a lui-même défini dans le plan départemental de protection des forêts contre l'incendie, 2018-2027.

### **B) Les demandes déjà formulées par ECCLA en 2021**

Qu'il nous soit permis de reprendre nos demandes formulées il y a 4 ans déjà lors de notre conférence de presse du 09/09/2021.

Extraits de notre communiqué de presse du 09/09/2021 (on aimerait être convaincu que les faits qu'il dénonce sont obsolètes).

*« ...[le PDPFCI] indique par ailleurs que la recherche des causes n'est plus une priorité de la gendarmerie : selon la base Prométhée, parmi les 32 feux de forêts de plus de 30 ha survenus ces 10 dernières années, 11 ont été élucidés (34%) : 1 est dû à des travaux agricoles, 1 à des véhicules, 2 à des actes de malveillance, 2 à des conflits, 5 aux lignes électriques ; 21 n'ont pas été élucidés (soit 66%).*

*Comme ECCLA l'a dit au Préfet lors de la réunion du 27 mai dernier, il est urgent que les services de l'Etat élèvent la question de la prévention des feux de forêts au sommet des priorités, mettent enfin en application les recommandations du Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie 2018-2027 (PDPFCI) et tiennent compte des demandes de notre association.*

*Le PDPFCI, co-rédigé par la DDTM et le SDIS, a identifié 13 massifs forestiers en situation très critique vis-à-vis du risque d'incendie (voir la carte ci-dessous) comprenant de très nombreuses communes. Seulement 8 d'entre-elles disposent d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) : il s'agit de celles de la Pinède de Lézignan (communes de Lézignan, Escales, Montbrun des Corbières et Conilhac-Corbières) et de celles de la Cavayère (communes de Carcassonne, Montirat, Palaja et Fontiès d'Aude).*



Le PDPFCI 2018-2027 analyse également le bilan du plan précédent (2008-2017). On y peut lire que :

- Le bilan des dix années au cours desquelles il s'est appliqué s'avère très mitigé.
- La planification des ouvrages et des actions par massif est au point mort depuis 2010.
- La maintenance et la création d'ouvrages destinés à la lutte et à l'autoprotection des peuplements forestiers littoraux ne sont plus assurées à un niveau suffisant.
- Le taux de procédures de la Gendarmerie a régressé de 95% avant 2008 à moins de 50%.
- L'établissement des statistiques a été négligé, tout comme les retours d'expérience.
- La rédaction des plans de massifs et des PPRIF est au point mort.
- Le développement des vecteurs d'information vers les publics cibles et vers le grand public a été négligé.
- Le rapprochement avec les parquets a été oublié.
- La réfection du réseau de desserte, le cloisonnement des massifs et l'équipement des massifs en hydrants ont été sacrifiés.

Les demandes d'ECCLA [en 2021] :

- ECCLA a demandé cette année au Préfet que les communes situées sur les massifs forestiers patrimoniaux où l'aléa est le plus fort disposent au plus vite d'un PPRIF, à savoir dans un premier temps les massifs de Frontfroide et de la Clape, c'est à dire la commune de Narbonne et ses voisines, de Fleury d'Aude à Montsèret.
- ECCLA avait informé la préfète précédente que le PDPFCI 2018-2027 était basé sur des données géographiques, climatiques et forestières très anciennes (milieu des années 1990) qui exigent une actualisation, d'autant que les conditions climatiques se dégradent et que la végétation méditerranéenne progresse dans le couloir lauragais et sur les hauts bassins-versants.

### **C) Nos propositions :**

- Organisation par la Préfecture avant la fin de l'année d'une réunion sur **l'avancement du PDPFCI 2018-2027, des PPRIF et des plans de massifs.**

- Création par la Préfecture d'une **nouvelle commission départementale** en charge du suivi la dynamique du climat, de l'occupation du sol (bâti, cultures, végétation naturelle), des feux, du suivi des enquêtes relatives aux feux de forêt, de la mise en place des instruments de prévention (PDPFCI, PPRIF, plans de massifs) et du contrôle des OLD.
- Etude de faisabilité de **syndicats de massif**, à l'image des syndicats de rivière, se substituant aux propriétaires privés ou publics défaillants pour la protection contre l'incendie, le nettoyage des zones brûlées, le reboisement et la résorption des friches.
- Mise en place d'efforts particuliers pour **maintenir/développer l'agriculture et l'élevage** dans les Corbières en garantissant à ces activités un accès équitable aux ressources en eau et **favoriser la diversification agricole**.
- Remettre les **Gardes champêtres** au cœur de la vigilance en milieu naturel, agricole et forestier.

**Pour conclure: il ne sert à rien de se cacher derrière la fatalité du réchauffement climatique, de s'extasier devant le déploiement rassurant des moyens aériens et terrestres, de louer la bravoure et le dévouement des soldats du feu... Il convient désormais de développer une politique de prévention ambitieuse, de coordonner les efforts des multiples acteurs du territoire et de partager avec tous les résultats de cette politique.**

Destinataires de ce communiqué :

- Presse quotidienne régionale et nationale
- Préfet de l'Aude
- Procureur de la République
- SDIS 11
- Commandant Gendarmerie 11
- Directrice DDTM
- Présidente Conseil Départemental de l'Aude
- Elus et élues au CD
- Sénateur et sénatrice de l'Aude
- Président Chambre Agriculture de l'Aude
- Président de l'Association des Maires de l'Aude
- Maires des communes concernées
- Présidents des 2 PNR
- Direction ONF
- Direction OFB
- Fédération des chasseurs